

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 04/04/2023

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Affectation de résultats Exercice 2022

Le Conseil d'Administration de Grand-Charmont, réuni en séance le 11 avril 2023, après avoir entendu le rapport de Madame la Directrice du CCAS,

Considérant que les comptes de l'exercice 2022 ont été clôturés et que le résultat de l'exercice est connu,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'affecter le résultat de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grand-Charmont comme suit :

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 en fonctionnement : 26 370,49 €
- Excédent reporté de l'exercice précédent : 2 735,57 €
- Résultat de l'exercice 2022 : 29 106,06 €
- Affectation à l'investissement : 26 196,40 €

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à engager les dépenses correspondantes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS

Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :



SOUS-PREFECTURE
18 AVR. 2023
MONTBELIARD